

LUNDI 30 SEPTEMBRE 2013 | 18H18

**la Nouvelle
République.fr**MES FAVORIS Tours - Poitiers

Indre

Solaire : pour ne pas tomber dans le panneau

24/09/2013 05:38

Vous vous interrogez avant de poser des panneaux photovoltaïques ? Réponses avec Édouard Chesnel, du Centre régional des énergies renouvelables.

On estime que la durée de vie des modules est supérieure à trente ans. Au cours de leur vie, les modules perdent de leur puissance. La majorité des fabricants garantissent 80 % de la puissance initiale au bout de vingt-cinq ans.

Combien coûtent l'achat et la pose de panneaux ?

Une installation de 3 kWc (environ 25 m²) coûte aujourd'hui entre 10.000 € et 12.000 €, pose comprise. Pour comparer des devis, toujours regarder les prix au watt-crête (Wc).

Le dispositif doit-il avoir une surface minimum pour être efficace ?

Non. Il existe des onduleurs adaptés pour tout niveau de puissance. Mais la production sera proportionnelle à la puissance installée.

Puis-je poser des panneaux sur n'importe quel type de toiture ?

Des systèmes d'intégration en toiture existent pour tous types de charpente (bois ou métallique). La charpente doit pouvoir supporter le poids de l'installation photovoltaïque, mais le poids au mètre carré d'un système photovoltaïque est inférieur à celui de la tuile ou de l'ardoise.

Qu'est-ce qu'une installation photovoltaïque « intégrée en toiture » ?

C'est une installation qui remplace l'élément de couverture existant (tuiles, ardoises, bac acier...) et dont les modules photovoltaïques, avec le système d'intégration, assurent l'étanchéité du toit. L'installation a alors deux fonctions : produire de l'électricité et assurer l'étanchéité du bâti. Pour pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs d'achat de l'électricité, l'installation doit obligatoirement être intégrée.

Des panneaux en secteur sauvegardé sont-ils envisageables ?

Pour poser une installation, il faut déposer une déclaration préalable de travaux en mairie. Celle-ci est soumise à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France si le bâtiment est situé dans les espaces de protection du patrimoine bâti (Monuments historiques, notamment). Ce dernier peut accepter, refuser ou accepter sous conditions. Il pourra prendre en compte, notamment, la visibilité avec un monument classé ou des critères esthétiques par rapport au système d'intégration, la couleur des modules, etc.

Puis-je exiger des panneaux made in France ?

Si l'installateur ne propose pas le produit souhaité, le client est libre de s'orienter vers un autre professionnel. Il existe aujourd'hui un certain nombre de modules fabriqués en France et en Europe. Il faut cependant distinguer le lieu d'assemblage des modules et le lieu de fabrication des éléments qui le composent, notamment des cellules photovoltaïques. Un module peut tout à fait être assemblé dans une usine en France avec des cellules provenant d'Asie.

A combien vais-je vendre ma production ?

Les contrats d'achat d'électricité photovoltaïque garantissent un tarif d'achat pendant vingt ans. Le montant de ce tarif d'achat est fixé lors de la demande de raccordement complète. Tous les trimestres, il est réévalué à la baisse pour les nouvelles demandes de raccordement. Lorsque le projet est fixé, il est donc important que le professionnel réalise rapidement la demande de raccordement pour bénéficier des meilleurs tarifs.

Faut-il craindre les champs électromagnétiques ?

Non. L'électricité produite par les modules photovoltaïques étant un courant continu, elle ne génère pas de champs électromagnétiques. L'onduleur transforme ensuite ce courant en courant alternatif mais à un niveau de tension faible, identique à celui du circuit électrique de votre domicile.

Il n'y a pas d'habilitation obligatoire mais on privilégiera des entreprises qualifiées, labellisées « QualiPV ». Liste sur www.qualipv.org. N'hésitez pas à contacter votre Espace Info Énergie pour vous aider à analyser les devis.

Suivez-nous sur [Facebook](#)



Les panneaux dits intégrés produisent de l'électricité et assurent l'étanchéité.

Vous êtes ici : Indre > Actualité > Environnement > **Solaire : pour ne pas tomber dans le panneau**



ASSURANCE OBSÈQUES PFG

Dès 7,68 €/mois avec le N°1 français des services funéraires.

Demandez votre documentation ici



PASS'SPORT CULTURE 16-25

Des réductions pour tous tes loisirs ! Demande gratuitement ton Pass'Sport Culture, un chéquier de 67€ de réductions.

Pour en savoir plus, cliquez ici.
